

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20231031-2023CD1089-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2023

Publication : 07/11/2023

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Approbation de la demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'aide « Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local – Plan forêt-bois 2023-2027 » pour l'opération « Redéploiement de l'atelier-musée de la broderie au fil d'or à Cervières : L'Orée ».

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°2 du conseil communautaire en date du 12 juillet 2022 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n°441/2020 en date du 20 juillet 2020 donnant délégation à Mme Evelyne CHOUVIER, vice-présidente en charge de la culture,
- Vu la délibération n°47 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 approuvant le programme de travaux pour l'Atelier des Grenadières à Cervières,
- Considérant le projet de redéploiement du Musée des Grenadières, les travaux de restauration envisagés et le besoin en bois correspondant,
- Considérant les ambitions de Loire Forez agglomération en matière de performances environnementales, qui se traduisent aussi dans le choix de matériaux locaux,
- Considérant l'opportunité de soutien que représente l'appel à projets susmentionné,

DECIDE

Article 1 : de solliciter une subvention auprès de la Région au titre de l'aide « Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local – Plan forêt-bois 2023-2027 » pour l'opération « Redéploiement de l'atelier-musée de la broderie au fil d'or à Cervières : L'Orée ». Le coût prévisionnel du lot "Bois" est estimé à 97 859 € HT. L'aide financière de la Région est sollicitée à hauteur de 29 357 €, soit 30 % du montant de la dépense HT et selon ce plan de financement prévisionnel :

Ressources	€ HT	%
Région - Bois du Massif Central	29 357	30
Autofinancement Loire Forez agglomération	68 502	70
Total	97 859	100

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 31/10/2023

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
administratif de Lyon via le site*